

EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SESSION 2022

3 à 5 questions à partir de documents succincts

Jeudi 17 Mars 2022

Epreuve : Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- ♦ Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 23 pages, y compris celle-ci.
- ♦ **Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie.** Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisées. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
- En dehors de ce cadre,** vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni le nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées par les correcteurs.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

SUJET

A l'aide des articles ci-joints, tirés du journal de l'animation n°222 d'octobre 2021.

Texte 1 : Le harcèlement, c'est quoi ? (3 pages)

Texte 2 : Savoir observer et agir. (3 pages)

Texte 3 : On ne lâche jamais un enfant ! (2 pages)

Texte 4 : Accompagner un projet contre le harcèlement. (2 pages)

Texte 5 : Harcèlement : l'action passe par la formation. (4 pages)

Texte 6 : Harcèlement entre enfant en ACM : le repérer et agir. (6 pages)

Vous répondrez aux questions suivantes en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Sur le sujet du harcèlement :

Question n°1

Quels sont les différents phénomènes de harcèlement ? – 2 points

Question n°2

Quels sont les signes qui doivent attirer l'attention ? – 4 points

Question n°3

Quels sont les différents outils mis à disposition ? – 7 points

Question n°4

Quelles sont les mesures à prendre ? – 7 points

Le sujet du harcèlement entre pairs est devenu ces dernières années une question centrale pour les pouvoirs publics et le ministère de l'Éducation nationale. Ces phénomènes de violence n'en demeurent pas moins mal connus des acteurs éducatifs.



Le harcèlement, c'est quoi ?

« **L**e harcèlement scolaire tue. » La phrase inscrite en capitales sur un bandeau violet au bas du livre *Marion, 13 ans pour toujours* n'est pas une accroche racoleuse. Au contraire, c'est une triste réalité. Le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et extrascolaire tue chaque année, comme il meurtrit à jamais de nombreux enfants et adolescents. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon les différentes enquêtes de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), 1 jeune sur 10 en fin d'élémentaire est victime de harcèlement et la tendance ne s'inverse pas à l'entrée au collège, loin de là... Parmi ces jeunes, plus de 5 % subissent un harcèlement dit sévère, régulier et protéiforme, en mesure

de provoquer des troubles psychologiques durables et malheureusement parfois mener au suicide. Ainsi, si vous parlez de harcèlement avec votre entourage, vous constaterez que beaucoup de collègues et de proches ont une histoire à raconter. Parfois personnelle et encore douloureuse des années plus tard.

Contrairement aux pays anglo-saxons et à ceux du nord de l'Europe, les phénomènes de harcèlement ont longtemps été ignorés ou mésestimés sur notre territoire, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs éducatifs. En effet, il a fallu attendre les débuts des années 2010, avec la tentative d'immolation de Jonathan Destin et le suicide de Marion Fraisse, très largement médiatisés, ainsi que les travaux d'Éric Debarbieux autour

de la prévention du harcèlement parus en 2011, pour que le ministère agisse enfin. En une dizaine d'années, une politique de prévention a été mise en place et notre retard sur les autres pays occidentaux commence à se réduire. Aujourd'hui, il existe des livres, des vidéos, des outils ludo-éducatifs traitant de ces phénomènes, des formations à destination des acteurs éducatifs, un site Internet et un numéro vert, le 3020, pour les victimes... ainsi qu'une journée nationale consacrée à la lutte contre le harcèlement.

De même, depuis la rentrée de septembre, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe, p. 29), jusqu'alors expérimenté dans plusieurs académies, a été généralisé à l'ensemble des établissements du territoire.

DÉFINIR POUR MIEUX COMPRENDRE

Les phénomènes de harcèlement sont maintenant mieux connus des acteurs éducatifs et la plupart d'entre vous a déjà lu des articles, un livre voire visionné un téléfilm sur le sujet. Pour autant, définir le harcèlement entre pairs, terme que nous préférons au harcèlement scolaire, est une nécessité. Nous pourrions nous en tenir à la définition la plus commune et présente sur les différents sites officiels. « *Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence est le fait d'une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.* » Mais cela serait occulter toutes les études internationales portant sur ces phénomènes de violence, théorisés au début des années 1970 par les psychologues Anatol Pikas et Dan Olweus. Les premiers travaux précisaient par

exemple les trois critères qui devaient être présents simultanément pour qu'il y ait harcèlement, à savoir l'intention délibérée de nuire, la répétition et la relation d'emprise ou la disproportion des forces. On parle plutôt aujourd'hui de violence (rapport de domination), de durée (violences répétées sur un temps long) et de fréquence (jusqu'à plusieurs fois par jour dans les cas les plus sévères). Au sujet des origines de ces violences, les chercheurs distinguent également le *school-bullying* (littéralement harcèlement scolaire) du *mobbing*. Le terme *bullying* met l'accent sur l'oppression, la tyrannie, l'intentionnalité de l'acte, alors que le terme *mobbing* désigne la foule, l'attaque de groupe. Ce sont là deux approches >>>

Le harcèlement se définit comme une violence répétée, qui dure, et peut être verbale, physique ou psychologique.



© Laurence Fragnol

La dynamique du harcèlement

Le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et extrascolaire se différencie des autres formes de harcèlement par le fait qu'il est (presque) toujours un phénomène de groupe :

- le harceleur a besoin de témoins, de rieurs, de spectateurs ;
- nuire et faire mal n'a d'intérêt que dans le regard des autres ;
- les pairs peuvent être : des supporters (qui assistent le harceleur dans ses actes), des outsiders (qui ne disent rien) ou des défenseurs (qui s'interposent et/ou prennent en charge la victime).

« *Le harcèlement évoluera de façon différente selon la réaction que les témoins adopteront : s'il se trouve beaucoup d'élèves pour rire et se moquer de la victime, le harcèlement se renforcera ; si les témoins cessent de rire, il s'atténuera.* »

Source : www.marionlamaintendue.com/

Quelques chiffres

Dans tous les pays de l'OCDE, le harcèlement concerne environ 10 à 15 % des enfants en âge d'être scolarisés. Selon une étude parue en 2013 dans la revue *Journal of Adolescent Health*, on dénombre 10 à 15 % de victimes pour 4 à 6 % d'agresseurs et 3-4 % de victimes-harceleurs. Selon une enquête de l'IFOP intitulée *Harcèlement entre pairs en milieu scolaire : quelle est l'ampleur de ce phénomène ?* commandée pour l'association *Marion la main tendue* (p. 30) et la région Île-de-France, 56 % des Français indiquaient en 2021 avoir été exposés de manière répétée à au moins une forme de violence verbale, physique ou psychologique au cours de leur vie.

>>> différentes qui déterminent la manière de traiter le harcèlement entre pairs. Anatol Pikas, qui le voit comme un phénomène de groupe, a développé la méthode de la préoccupation partagée (voir p. 53).

De la même manière, le harcèlement entre pairs peut être direct et indirect. Dans l'ouvrage *Le Harcèlement scolaire*, Nicole Catheline précise que « *les moqueries, les surnoms désobligeants, les insultes, les coups, les dégradations matérielles relèvent du harcèlement direct* ». Les rumeurs, les actes menant à l'isolement de la victime, l'ostracisme... sont alors considérés comme du harcèlement indirect. La pédopsychiatre précise par ailleurs que le harcèlement direct est généralement plus le fait des garçons, et le harcèlement indirect celui des filles.

QUI SONT LES VICTIMES ?

Il n'existe pas de profil type de la victime de harcèlement. En effet, ce n'est pas parce qu'on est jugé trop gros, trop petit, trop intello, habillé différemment... qu'on deviendra plus facilement une victime. Bien

entendu, le harcèlement se fonde parfois « *sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que l'apparence physique, la sexualité, le genre, le handicap, un trouble de la communication, l'appartenance à un groupe social, des centres d'intérêt* ». Mais, comme l'écrit Emmanuelle Piquet dans son ouvrage *Je me défends du harcèlement*, « *ce qui déclenche puis alimente le harcèlement, ce n'est pas la différence, c'est la vulnérabilité et la peur* ». Autrement dit, tout le monde peut être un jour victime de harcèlement ! Inversement, aucune étude n'a jusqu'alors défini un profil type du harceleur. C'est un comportement, et non un trait de caractère. Le harceleur peut agir ainsi pour avoir une place au centre d'un groupe, parce qu'il a été harcelé par le passé ou encore par peur. Nicole Catheline remarque que « *face à la différence de l'autre, un enfant peut réagir de deux façons : soit il s'éloigne de celui qui est différent ou qu'il perçoit comme tel ; soit il se sent touché par cette différence, qui le renvoie à ses propres différences* ». ■

Tout le monde peut être un jour victime de harcèlement.





Tout le monde doit agir contre les phénomènes de harcèlement. Encore faut-il repérer les jeunes qui en sont victimes, alerter l'équipe éducative... et savoir apporter son aide en employant les mots justes et l'attitude appropriée.

Savoir observer et agir

Les phénomènes de harcèlement entre pairs se caractérisent entre autres par des violences répétées. Toutefois, ces dernières sont souvent peu visibles aux yeux des adultes, car elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (couloirs, toilettes, etc.), de manière discrète et semblent souvent minimes voire anodines. Les auteurs eux-mêmes banalisent ces violences et les victimes rencontrent des difficultés à faire part de ce qu'elles subissent.

L'animateur, comme tous les acteurs éducatifs, doit apprendre à décrypter les signaux faibles. Il s'agit de repérer les faits qui séparément peuvent ne pas interpeller l'adulte mais qui, une fois réunis, indiquent un possible cas de harcèlement.

Par exemple, cela peut être un jeune souvent moqué, dont les affaires sont régulièrement dégradées, qui mange seul à la cantine... et qui se tient à l'écart de ses camarades. Le ministère de l'Éducation nationale propose une grille type qui peut être commune à une équipe d'animation (bit.ly/JDA222-PRO-1). C'est un document précieux sur lequel les professionnels et les volontaires noteront ce qu'ils observent quand ils encadrent les jeunes, et qui peut servir de fiche de liaison entre les différents acteurs éducatifs.

LES ZONES À RISQUES

Le harcèlement entre pairs n'est pas circonscrit à un lieu spécifique : il peut se dérouler dans les couloirs des établissements

Sur le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, etc. Il peut prendre des formes variées, de la propagation de rumeurs au sexting (envoi non sollicité d'images sexuellement



explicites) en passant par le piratage de comptes. Ce phénomène encore nouveau poursuit la victime, où qu'elle se trouve et à n'importe quelle heure de la journée. C'est un délit sanctionné par des peines d'amendes et/ou de prison. Les sanctions sont plus graves si la victime a moins de 15 ans. Selon les dernières études de la Depp, plus de 4 % des collégiens subissent du cyberharcèlement et 1 élève sur 5 a connu de la cyberviolence.

Source : www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

scolaires, dans les cours de récréation, au sein des accueils collectifs de mineurs, à la cantine... mais aussi, par le biais des réseaux sociaux et d'Internet, chez les victimes, dans leur maison qui devrait pourtant être un refuge. Les agressions peuvent s'effectuer physiquement comme de manière virtuelle. Il est ainsi impératif pour les acteurs éducatifs d'identifier les zones à risques propres à leur structure et de mettre en place des solutions de réduction des phénomènes de harcèlement. Les zones à risques, où les victimes sont susceptibles d'être harcelées, sont généralement au nombre de six. Il y a les salles dans lesquelles se tiennent les activités,

l'endroit où les enfants et les ados se défoulent entre deux animations, les couloirs et autres lieux de passage, les toilettes, la cantine et tous les temps de déplacement lors des sorties (à pied ou en transport en commun).

Si l'équipe d'animation observe avec attention ces zones et met en œuvre des protocoles de surveillance, elle réduit les risques de harcèlement. Il faut donc définir en équipe les comportements les plus appropriés pour que chaque zone ne soit jamais oubliée. Chacun devra ainsi changer souvent ses comportements pendant les pauses (être mobile et ne pas toujours rester au même endroit), communiquer ce qu'il remarque aux autres acteurs éducatifs (via un cahier de liaison et les grilles de signaux faibles), etc. Cette posture, que certains d'entre vous adoptent sûrement déjà, est une manière simple de lutter contre les phénomènes de harcèlement. On se rappellera par ailleurs qu'ils peuvent survenir partout, la vigilance doit être de tous les instants.

AGIR, OUI, MAIS COMMENT ?

Tous les enfants et les adolescents doivent pouvoir vivre, jouer et étudier en paix ; nous devons lutter contre les phénomènes de harcèlement. C'est une évidence ! Si l'on détecte un faisceau de signaux faibles, l'animateur est dans l'obligation d'agir. Oui, mais comment ? Car il doit apporter son aide sans aggraver la situation mais sans pour autant craindre de la dramatiser ; c'est un défi à relever en équipe, avec tous les acteurs éducatifs concernés.

Beaucoup de victimes ne parlent pas des violences qu'elles subissent par crainte de la maladresse des adultes qui, en sanctionnant les harceleurs, légitiment en quelque sorte leurs actes et, involontairement, les incitent à poursuivre. Comme l'explique Emmanuelle Piquet dans *Je me défends*

du harcèlement : « Au collège, certains se fichent pas mal d'être sanctionnés. C'est même comme s'ils gagnaient une médaille. Et si ce n'est pas le cas, le risque, c'est qu'ils continuent mais en étant encore plus malins pour ne pas se faire à nouveau punir. » Inversement, si la victime parle spontanément à l'adulte, c'est que la situation est grave : l'animateur doit être à la hauteur, sinon la victime risque de ne jamais plus venir se confier.

PRÉVENIR ET LUTTER

On comprend mieux la difficulté de l'exercice et la nécessité d'agir en amont pour mieux armer les jeunes. Il faut lutter contre le harcèlement en expliquant, par exemple, les dommages psychologiques faits aux victimes et souvent non connus par le harceleur. On précisera aussi toujours les conséquences pénales : le harcèlement est un délit passible d'amendes et de



Les animateurs doivent être formés sur le harcèlement et l'équipe pédagogique doit disposer de référents communs.

peines de prison. Durant cette phase de prévention, on donnera également aux jeunes des moyens pour lutter. La stratégie décrite par Emmanuelle Piquet, appelée « la flèche de la résistance », est un bon exemple qui s'adapte à de nombreuses situations. Attention, c'est une solution parmi d'autres et on piochera aussi volontiers dans les

propositions du dossier action de ce numéro (lire p. 42).

On comprend mieux le besoin d'être là pour les victimes, à tout instant, et de savoir comment leur parler avec les mots justes et agir en tant qu'adulte et référent éducatif. L'animateur a besoin d'être informé sur le sujet, de pouvoir s'appuyer sur des référents communs et d'agir en équipe pédagogique. La mise en place du programme PHARe arrive donc à point nommé, même si on déplore une nouvelle fois l'absence du mot animateur dans sa présentation. Les animateurs n'hésiteront pas par ailleurs à solliciter des formations qui sont l'occasion de découvrir des ressources et des outils, comme la méthode Pikas, dite de la préoccupation partagée. Différentes associations et fédérations d'éducation populaire (pp. 30 et 54) en proposent. Tout le monde peut tendre la main à une victime de harcèlement et tout le monde doit agir. ■

Le programme PHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, mis en œuvre depuis cette rentrée, complète les mesures prises en 2017 pour lutter contre ces phénomènes : création d'un comité national, formation au cyberharcèlement, financement et extension des horaires du 3020...

Les établissements doivent ainsi se doter d'ambassadeurs « non au harcèlement » et mobiliser des comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux et de déterminer un plan d'action. De même, « les instances de démocratie scolaire seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet ». Pour finir, « les écoles et établissements constitueront une équipe pluricatégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves ».

Source : www.education.gouv.fr



Ressources en ligne

Rendez-vous sur notre site www.jdanimation.fr [rubrique Infos, catégorie Ressources] pour découvrir une sélection de ressources pour lutter contre le harcèlement entre enfants et entre jeunes.

dossierpro

L'association *Marion la main tendue* est engagée depuis novembre 2014 dans l'éradication des violences et du harcèlement entre pairs. Ses interventions contribuent à faire connaître ces phénomènes, à former tous les acteurs éducatifs, à sensibiliser les jeunes et à venir en aide aux victimes.



« On ne lâche jamais un enfant ! »



Marion la main tendue
Tél. 01 69 30 40 14
www.marionlamaintendue.com
contact@marionlamaintendue.com

« L'association intervient en milieu scolaire et extrascolaire dès l'âge de 3 ans. Nous participons à des journées de sensibilisation, des conférences publiques... Comme nous proposons des ateliers de prévention en direction des jeunes et des parents ou encore des formations aux professionnels de l'éducation. Nous effectuons des diagnostics sur le terrain et nous avons conceptualisé en 2020 le premier baromètre national portant sur le harcèlement entre pairs. Notre approche est systémique et globale. Nous avons même imaginé avec les assurances Wakam, car les assurances

scolaires ne couvrent pas le harcèlement, la solution Kolibri. Elle offre aux familles pour 18 € annuels (dont 1,50 € est reversé à la Maison de Marion) une protection juridique, une prise en charge des frais de psychologue, une protection scolaire lorsqu'il y a besoin de cours à domicile et un accompagnement dans le nettoyage des réseaux sociaux. »

La parole est assurée, le ton dynamique. Nora Fraisse a co-fondé l'association *Marion la main tendue*, un peu plus d'un an et demi après le suicide de sa fille, victime du harcèlement. Elle a relaté son histoire dans un livre, *Marion 13 ans pour toujours*, adapté en téléfilm en 2016. Son combat a contribué à médiatiser le harcèlement et à faire réagir les pouvoirs publics.

FORMER LES ACTEURS ÉDUCATIFS

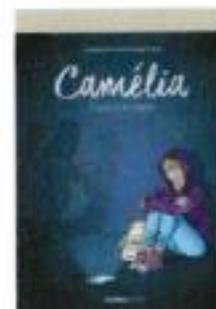
Depuis la rentrée, l'association intervient dans la formation initiale des professeurs des écoles et des conseillers principaux d'éducation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'académie de Créteil Paris. Puis deux groupes de professionnels formés et non formés seront suivis pendant trois ans. « Ainsi, on validera l'efficacité de nos méthodes et si besoin nous ferons évoluer les protocoles. Nous espérons que ces modules seront généralisés sur tout le territoire. » L'association est déjà en relation avec d'autres Inspé, comme elle intervient dans les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps). Elle travaille de la même façon avec les fédérations de l'éducation populaire et les associations locales qui en font la demande. « Récemment, j'en suis particulièrement ravie, nous avons été sollicités par les Francas du Doubs et l'UCPA. Le rôle des animateurs, que j'appelle les invisibles, est essentiel ; ils sont quotidiennement au contact des enfants, notamment durant la pause méridienne. Pourtant, ils sont rarement formés à la détection des signaux faibles et ressentent souvent des doutes légitimes sur la manière d'agir face aux phénomènes de harcèlement. Quelle posture doivent-ils adopter face aux victimes ? Je suis un adulte de confiance et de référence : quels mots employer ? Les mots ont du sens et il faut savoir écouter l'enfant et se mettre à son niveau, reformuler. On ne doit pas faire de démagogie. Si un enfant se rend auprès d'un adulte et que celui-ci ne l'écoute pas, ne trouve pas les bons mots, on le perd et il ne viendra plus vers les adultes. Il est important de rester factuel, de toujours contextualiser les faits. » Nora Fraisse aimerait à terme intégrer de 6 à 8 heures sur le harcèlement dans la formation Bafa. À ses yeux, c'est le minimum du minimum.

AU CONTACT DU TERRAIN

En novembre 2020, l'association a ouvert sa première Maison de Marion à Orsay (Essonne). Cette structure, soutenue par la Région, a été pensée pour lutter contre le harcèlement dans sa globalité en intervenant auprès des jeunes et du personnel éducatif. « Ses activités s'articulent autour de cinq pôles : formation, sensibilisation, recherche et ingénierie, famille, juridique. Notre souhait est d'ouvrir d'autres Maisons sur un modèle semblable et composées chaque fois de la même équipe pluridisciplinaire. Nous sommes aussi créateurs d'emplois. » La Maison de Marion s'occupe également de l'accueil et de l'accompagnement des victimes et de leurs familles. « On ne lâche aucun enfant. Ils ne quittent jamais la Maison sans que nous soyons sûrs qu'ils sont en sécurité. Nous accompagnons aussi les harceleurs dans le cadre de la justice réparatrice. » Les projets de l'association, portés par près d'une trentaine de bénévoles, sont nombreux. Par exemple, fin septembre, est parue chez Bamboo éditions une bande dessinée intitulée *Camélia face à la meute*. Destinée aux jeunes adolescents, l'histoire imaginée par Nora Fraisse est complétée par un guide pédagogique de 16 pages. Un prix Marion Fraisse a aussi été imaginé en partenariat avec la fondation québécoise Jasmin Roy (<https://fondationjasminroy.com>). Depuis 4 ans, il récompense des projets menés à l'école ou les structures péri et extrascolaires portant sur la prévention des violences et du harcèlement entre pairs. Il est toujours possible de participer à l'édition 2021, la date de clôture des inscriptions étant fixée au 3 novembre. « L'idée était de se dire que, quel que soit le lieu, il existe des projets qui œuvrent pour des structures éducatives inclusives et bienveillantes... et qu'il fallait valoriser ces actions. On est existentialiste, on croit vraiment que les solutions viennent du terrain. » ▶



La bande dessinée *Camélia face à la meute*, dont l'histoire a été imaginée par Nora Fraisse, vient de paraître chez Bamboo éditions.



Dans L'Aveyron, quatre jeunes de l'Espace jeunes de Decazeville ont élaboré leurs propres outils de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement. Un projet d'envergure qui a demandé à la directrice de la structure de se former et d'adapter sa pratique.



Accompagner un projet contre le harcèlement

« **E**n mai 2019, quatre jeunes de 16-17 ans sont venus me demander de les aider à monter un projet sur le harcèlement en créant leurs outils. » Alexandra Lecina, directrice de l'Espace jeunes de Decazeville, dans l'Aveyron, se remémore le démarrage du projet ACOSO (voir encadré). « Trois jeunes ont été harcelés et une connaissait du monde qui l'avait été. On a discuté une bonne matinée ensemble. Je leur ai demandé un temps de réflexion avant de leur donner une réponse, parce que c'est un sujet particulier et que je voulais prendre le temps de voir comment me positionner. Je me doutais bien où ça allait m'emmener aussi : la capacité à gérer

tout ça, les émotions... » À l'issue d'une semaine de réflexion, durant laquelle elle a « beaucoup regardé et [s'est] beaucoup informée », Alexandra leur a répondu « OK », tout en leur précisant que « cela n'allait pas être un petit projet ». Elle se doutait bien qu'il « allait [les] embarquer loin, dans quelque chose de pas possible ».

UN APPORT MÉTHODOLOGIQUE

« On a écrit ensemble le projet, je leur ai apporté toute l'aide méthodologique dont ils avaient besoin, les idées ils n'en manquaient pas ! », se souvient Alexandra. Durant une semaine, aux vacances scolaires de février 2020, avec les jeunes volontaires



de l'Espace jeunes, les quatre lycéens ont travaillé en trois ateliers : un clip vidéo à partir d'un smartphone, une expo photos avec un photographe professionnel - « des photos choc » - et un escape game itinérant destiné à aller à la rencontre du public jeunes, dans les cités de la ville, sur la place de la mairie, dans les villages alentour, puis « pousser un peu plus loin » (voir p. 51).

« Petit à petit, le projet a été repéré par différentes structures, des parents, car il y a pas mal de soucis de harcèlement, dans divers collèges dans le coin. » En amont, Alexandra s'est documentée sur des sites belges, sur l'Expérithèque, la bibliothèque des expérimentations pédagogiques, des « Conf'fat » sur le site de Ressources et territoires de Toulouse⁽¹⁾... Elle a su aussi s'entourer d'une amie psychologue et d'un collègue de Ressources et territoires qui « fait de l'analyse de pratique professionnelle », car elle ne « [savait] pas où elle allait ».

COMPRENDRE LE HARCÈLEMENT

« Tant qu'on n'est pas formé, on ne sait pas quoi faire », appuie Catherine Verdier, psychologue, thérapeute analyste pour enfants et adolescents, consultante pour la mairie de Vincennes dans le cadre du « Guide de prévention de la violence en milieu scolaire et périscolaire »⁽²⁾ : « Qu'est-ce qu'on fait avec ces gosses qui s'entrechoquent, qui s'entretuent ? » La psychologue souligne qu'« il y a beaucoup de bonne volonté [dans les structures éducatives], mais que l'on peut faire plus de mal que de bien, malheureusement, si on ne comprend pas la dynamique. » Alexandra s'est donc lancée avec les jeunes : « Les deux premières séances, on a passé du temps pour que chacun puisse exprimer ce qu'il avait subi. Il y en avait qui n'en avaient jamais

Le projet ACOSO

Le projet ACOSO, qui signifie « harcèlement » en espagnol, est né de la rencontre de quatre lycéens qui ont souhaité sensibiliser leurs pairs aux problématiques du harcèlement et prévenir les risques. Ils ont réalisé plusieurs actions favorisant l'expression sous différentes formes adaptées aux différents publics visés : les jeunes, leurs parents, les acteurs éducatifs et toutes personnes intéressées par le sujet. L'ensemble de ces actions a été décliné en deux grandes étapes : la mobilisation et la formation de « jeunes relais » et la création et l'appropriation des techniques et outils d'intervention ; les interventions des « jeunes relais » auprès de différents publics ainsi que la gestion et la mise à disposition des supports et animations.

Facebook : www.facebook.com/projetacoso

Instagram : @projet_acoso

(1) www.ressources-territoires.com

(2) <https://bit.ly/JDA222-ACTION-1>

parlé. Il faut avoir le cœur bien accroché, ce n'est pas toujours simple de garder la distance. » Une démarche « inévitable » avant de traiter le harcèlement et ses conséquences, qu'eux « avaient vécues ». « On est allé très loin. » Alexandra a alerté

les lycéens sur de potentielles questions de jeunes en intervention, de la nécessité de devoir gérer ses émotions. Elle envisage déjà de faire évoluer le projet dont trois jeunes piliers restent dans la commune à la rentrée 2021 : « On est parti sur des ateliers sur la sexualité, pour les enfants du CP au lycée, on va ajouter des possibilités d'interventions. » Quand elle disait que les jeunes l'avaient embarquée dans « un truc pas possible ! »



Espace jeunes

Tél. 09 64 12 16 60

famillesurales.decazeville@gmail.com

Sur le terrain

Harcèlement : l'action passe par la formation



© FOL Vendée

La chargée de mission de la Ligue de l'Enseignement – FOL Vendée, Camille Agounke, propose des temps de formation et de sensibilisation autour de thématiques citoyennes, et notamment du harcèlement. Elle répond aux besoins du terrain, des jeunes comme des adultes, et imagine des outils pour lutter contre ces phénomènes.

«

Aucun enfant et adolescent ne devrait se rendre à l'école ou en accueil collectif de mineurs avec la peur au ventre. » Le ton employé par Camille Agounke, chargée de mission formation et outils pédagogiques à la Ligue de l'Enseignement – FOL Vendée, est catégorique. La phrase a été prononcée avec le sourire mais la détermination est parfaitement perceptible dans le timbre de sa voix. On devine volontiers que le sujet revêt une importance particulière pour la jeune femme, qu'il est sûrement lié à son histoire personnelle. « *Le harcèlement est un sujet qui m'intéresse depuis très longtemps. J'en ai été victime, tout comme*



ma fille plus récemment. Il est important de montrer aux jeunes qu'on s'en sort. C'est une des raisons qui m'ont poussée à mettre en œuvre ces formations et ces différentes actions de sensibilisation. »

Camille Agounke intervient dans les établissements scolaires comme dans les accueils collectifs de mineurs, mais aussi à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de La Roche-sur-Yon, là où l'on forme les enseignants du primaire, du secondaire ainsi que les conseillers principaux d'éducation (CPE). En juin dernier, elle a même effectué, non sans satisfaction, une formation en direction des parents. « C'était une première, j'espère qu'il y en aura d'autres. » À son échelle, Camille Agounke fait en sorte que les jeunes et les adultes soient mieux outillés contre les discriminations, les phénomènes de violence et les situations de harcèlement entre pairs.

PARADES VERBALES

« L'an passé, j'ai eu l'opportunité de sensibiliser sur un temps long, à savoir 5 semaines, les élèves du CP au CM2 des trois écoles publiques de Poiré-sur-Vie, soit plus de 230 enfants. Habituellement, le aimé connaître cette méthode quand j'étais plus jeune, et je vous invite à écouter la

conférence TEDx que la psychopraticienne a donnée à l'automne 2013. Il s'agit pour la victime de harcèlement d'observer l'agresseur et de lui renvoyer toute sa brutalité sous la forme d'une répartie, d'une parade verbale. Ce n'est pas simple puisqu'il faut frapper juste et savoir trouver la faille qui touche le harceleur. Il faut faire preuve d'humour et de beaucoup de courage aussi. Je m'appuie sur des saynètes pour travailler cette méthode et je dirais que les enfants se l'approprient plus facilement et plus vite que les adultes. Ceux-ci sont plus agressifs dans leurs réparties, ils dénigrent car ils se sentent émotionnellement en danger... et la violence n'apporte que la violence. Inversement, les enfants parviennent souvent à plusieurs à trouver les bons mots, les mots justes. »

PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

Camille Agounke fait le pari que tout le monde n'est pas mauvais, que l'intimidateur ou encore le harceleur ne se rend pas toujours compte de ce qu'il fait. C'est pourquoi elle présente aux professionnels de l'éducation la méthode dite de la préoccupation partagée imaginée par Anatol Pikas et diffusée en France par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette (p. 53). Elle consiste à briser l'unité >>>

Camille Agounke intervient en Vendée auprès des jeunes, des animateurs, des enseignants... Elle a même récemment outillé des parents d'élèves contre les phénomènes de violence et les situations de harcèlement entre pairs.



Sur le terrain



Il faut savoir repérer et différencier une situation de harcèlement d'un conflit pour intervenir avec justesse.

» du groupe d'agresseurs, sa dynamique, et à rechercher une issue positive pour sortir du harcèlement avec chacun de ses membres. « De manière simplifiée,

La malle pédagogique « Gestion des conflits et harcèlement »

On trouve dans cette malle des affiches au format A3 qui donnent différentes définitions du harcèlement, des statistiques, les étapes pour résoudre un conflit... de nombreux livres et albums pour les enfants et les professionnels, un exemple de photo-langage pour aider les jeunes à comprendre ce qu'est le harcèlement... et une clé USB dans laquelle sont enregistrées des vidéos sur l'empathie, la gestion des émotions, les quatre accords toltèques, l'estime de soi, le prix « Non au harcèlement », etc.



on s'entretient avec le ou les harceleurs et on les invite à nous aider, à effectuer des suggestions pour mettre fin à la situation de harcèlement dont ils sont à l'origine. Cette méthode a fait ses preuves mais elle se déroule sur un temps long, puisqu'on doit organiser plusieurs entretiens successifs et séparés avec les harceleurs et leur cible. Elle exige donc une certaine stabilité de l'équipe. C'est la raison qui fait que les animateurs la jugent souvent complexe à mettre en œuvre. »

Camille Agounke propose ces temps de formation inscrits au catalogue diffusé aux professionnels dans le cadre des PEDT, comme elle répond aux demandes des associations ou des collectivités. On vient ainsi la solliciter pour former une équipe d'animateurs, monter un projet avec des enseignants, sensibiliser des élèves du primaire et du secondaire ou, comme récemment, les membres de l'association de parents d'élèves des Lucs-sur-Boulogne.

SE FORMER POUR SAVOIR AGIR

Il existe aujourd'hui des outils pédagogiques, des méthodes pour lutter contre le harcèlement entre pairs. Toutefois, un temps collectif de formation s'avère souvent la meilleure porte d'entrée pour beaucoup de professionnels, de volontaires et de bénévoles. En effet, le harcèlement demeure un sujet récent et encore mal connu chez les acteurs éducatifs et que la plupart des animateurs ou enseignants n'abordent pas avec confiance. « Il faut savoir exactement ce qu'est un conflit et une situation de harcèlement. Il faut savoir les repérer, où regarder, savoir les différencier et ne surtout pas intervenir pour rien. Pour caricaturer, ce n'est pas parce qu'un enfant de 5-6 ans vient vous voir en disant que ses camarades ne jouent plus avec lui et qu'ils lui disent qu'ils ne sont plus ses amis que c'est une situation

de harcèlement. Pour autant, même à cet âge, il ne faut pas banaliser la violence et l'enfant qui vient se confier à vous. La frontière entre les conflits et le harcèlement est souvent mince. » C'est toute la difficulté de la lutte contre le harcèlement : être présent à tout instant et savoir répondre à une situation avec le comportement approprié et les mots justes.

Agir contre le harcèlement entre pairs est un travail que doit effectuer l'ensemble de l'équipe éducative. « Il est impératif de ne pas cloisonner et de travailler conjointement avec les enseignants. Les enfants sont les mêmes tout au long de la journée, qu'ils soient en classe avec leur professeur des écoles ou en pause méridienne encadrés par les animateurs. Chacun peut donc apporter sa contribution dans le repérage des signaux ou dans la lutte. Cette force du collectif m'incite à penser qu'il est plus efficace de former l'intégralité d'une équipe, de porter un message commun à tous les professionnels d'un territoire ou d'un lieu. Si tous les animateurs d'une même structure réfléchissent ensemble à cette question, ils seront en mesure de mieux se positionner, de définir une stratégie commune et de déterminer les forces de chacun face au harcèlement. Cela est vrai pour tous les acteurs éducatifs. Les formations que je propose d'ailleurs aux enseignants et aux animateurs sont identiques. » Camille Agounke conseille aussi de dialoguer avec les familles. « La transparence me semble essentielle. »

DES OUTILS POUR SENSIBILISER

La chargée de mission conçoit de nombreux outils autour de thématiques citoyennes, dont des malles pédagogiques qui circulent ensuite dans les structures éducatives. Il en existe une autour de la gestion des conflits et du harcèlement pour les jeunes âgés de 7-11 ans (voir encadré



© Florent Contassot

p. 56). Ces outils sont l'occasion pour les professionnels de s'autoformer et d'aborder le sujet avec leurs publics.

Même si le harcèlement lui tient à cœur, Camille Agounke travaille d'autres thématiques et avec des publics variés : animateurs, enseignants, enfants, migrants, pompiers... cherchant sans cesse à se renouveler. « Cette année, j'aimerais aborder la sexualité chez les jeunes et en parler dès la maternelle. Normalement, selon les programmes, les professeurs des écoles doivent y consacrer 3 heures par an. » Le sujet est sensible mais on devine qu'à force de détermination, une action devrait bientôt voir le jour ! ▶

Florent Contassot

La malle pédagogique, imaginée par Camille Agounke, contient des livres, des affiches, un photolangage...

Camille Agounke

La Ligue de l'enseignement
- FOL Vendée
Tél. 02 51 36 45 97
formation@laligue85.org
www.laligue85.org



Harcèlement entre enfants en ACM : le repérer et agir

Selon les statistiques, un enfant sur 10 est aujourd'hui victime de harcèlement en France. Dans le groupe d'enfants dont il est responsable, un animateur peut donc supposer que l'un d'entre eux au moins est stigmatisé, malmené, moqué, violenté... Comment repérer ces situations intolérables et comment agir ?



© Estelle Perdu

Qu'est-ce que le harcèlement entre enfants ?

Le harcèlement est le fait pour un enfant, ou un groupe d'enfants, de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs.

Les actes considérés comme du harcèlement sont, par exemple, les moqueries, les brimades, les humiliations, les insultes.

Il s'agit d'une action qui se répète régulièrement où les forces sont inégalement réparties (exemple : une personne seule face à un groupe), imposant un rapport dominant-dominé, le tout accompagné d'une volonté délibérée de nuire. Les jeunes qui vivent de réelles situations de

harcèlement sont enfermés dans une relation d'emprise, sans échappatoire possible. Ces actes entraînent une dégradation des conditions de vie de l'enfant victime, des traumatismes durables. Cela se manifeste notamment par l'anxiété, la perte de confiance en soi, la tristesse, le repli sur soi, la chute des résultats scolaires, la dépression. Dans les cas les plus graves, ils peuvent mener au suicide.

Harcèlement scolaire et harcèlement en ACM

Peu de documents traitent du problème du harcèlement par le prisme de l'accueil collectif de mineurs. C'est le harcèlement scolaire qui fait l'objet de focus et de protocoles.

Pourtant, les situations de harcèlement sont la plupart du temps globales. Elles ne s'arrêtent pas aux portes des établissements scolaires. Ce qui se passe à l'intérieur de l'école a évidemment des prolongements sur les temps périscolaires et les accueils de loisirs où l'on retrouve souvent les mêmes enfants. Il est important que l'ensemble des adultes en charge de l'enfant (parents, enseignants, équipes éducatives diverses, animateurs...) croisent leurs regards en cas d'interrogation, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et d'essayer d'apporter une réponse coordonnée au problème. Signalons que des situations de harcèlement peuvent également se produire en séjour de vacances, même si les enfants ne se connaissent pas auparavant.

Comment identifier une situation de harcèlement ?

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées souvent peu visibles aux yeux des adultes, parce qu'elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (par exemple les coins de la cour, les couloirs, la cantine, la proximité des toilettes, etc.), parce qu'elles sont cachées (jets d'objets dans le dos des adultes, insultes dites à voix basse, coups donnés en l'absence de témoins, par exemple), s'exercent de manière discrète ou parce qu'elles semblent minimales. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« *C'était juste pour rire.* »).

La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle culpabilise (« *C'est de ma faute !* »), parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes, etc.

Les animateurs doivent donc être attentifs aux types de relations qui s'installent entre enfants, tendre l'oreille et ouvrir grand les yeux.

Ils devraient ainsi pouvoir identifier les petits indices d'alerte : enfants isolés, affublés de surnoms, choisis en dernier pour les activités de groupe, enfants à côté de qui personne ne veut s'asseoir (dans les activités, les transports ou à la cantine), dont personne ne veut partager la chambre en colo, enfants dont les affaires sont souvent perdues ou abîmées, agressés physiquement, cibles de jets d'objets ou de nourriture... Mais aussi enfants changeant de comportement, ayant soudainement des problèmes de manque d'appétit ou de sommeil, ou allant très souvent à l'infirmerie en invoquant toutes sortes de raisons.



© Laurence Fagnol

Ils doivent aussi prendre au sérieux les confidences d'enfants victimes ou témoins de ces agissements.

Le cyberharcèlement

Si, au siècle dernier, le harcèlement entre enfants cessait à la sortie d'un établissement scolaire, les mutations technologiques et l'usage grandissant du téléphone portable de plus en plus jeune (l'âge de début d'accès à Internet se situe aujourd'hui aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer) l'ont conduit à se prolonger bien au-delà des murs, par le biais des SMS et en se déportant sur Internet via divers réseaux sociaux. Ces applications étant accessibles en permanence, cela dure 24 heures sur 24. L'enfant ou le jeune n'a aucun moyen d'échapper à la malveillance en ligne.

D'autant que, cachés derrière un écran et souvent un pseudo, les auteurs passent plus facilement à l'acte. Ces manifestations du phénomène de cyberharcèlement sont particulièrement dévastatrices. La virilité de messages injurieux, de photos volées et la pratique du revenge porn (diffusion des contenus à caractère sexuel sans le consentement de la personne), conduisent à des dommages et traumatismes à très long terme.

Les enquêtes montrent que **40 % des mineurs** ont déjà subi des « *cyber-violences* ».

>>>



© E.P.

>>> Le harcèlement en ligne est puni pénalement, que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre amis sur un réseau social).

Les sanctions pénales

Le harcèlement est un délit

« Le fait de harceler une personne par des **propos ou comportements répétés** ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-33-2-2 du Code pénal).

L'infraction est également constituée (depuis la loi du 3 août 2018) :

- a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée.
- b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. »

En pratique, prendre part à une campagne de dénigrement à l'encontre d'une personne via un seul message injurieux est donc punissable. Les membres d'un groupe incriminé peuvent individuellement être sanctionnés pénalement sans avoir agi de façon répétée ou concertée.

Les peines

Le harcèlement au sens de la définition ci-dessus est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Le jeune âge de la victime (moins de 15 ans) et l'utilisation d'Internet dans la réalisation des faits sont des circonstances aggravantes pour l'auteur du harcèlement.

Ainsi, les faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende dans ces deux cas : la peine est doublée.

Les sanctions pénales selon l'âge

- **Moins de 10 ans** : les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être soumis qu'à des mesures éducatives : admonestation (réprimande), protection judiciaire (par exemple, un éducateur est nommé pour s'assurer que le mineur respecte bien son contrat)...
- **De 10 à 12 ans** : à partir de 10 ans, une sanction éducative peut être prononcée à l'encontre du mineur : avertissement solennel, confiscation d'objet (par exemple téléphone portable), interdiction de paraître dans certains lieux (par exemple à l'endroit où a eu lieu l'infraction), interdiction de fréquenter certaines personnes (par exemple la victime ou les complices), réparation du dommage, stage obligatoire de formation civique. En revanche, aucune peine d'amende ou de prison ne peut être prononcée.
- **De 13 à 15 ans** : 7 500 € d'amende au maximum ; peine de prison possible, mais inférieure de moitié à la peine prévue pour un majeur coupable des mêmes faits. Placement en centre éducatif fermé possible dans le cas d'un sursis avec mise à l'épreuve.
- **À partir de 16 ans** : en fonction de la personnalité et des circonstances de l'infraction, un tribunal peut, à titre exceptionnel, condamner à une peine supérieure à la peine maximale des 13-15 ans. Travail d'intérêt général possible.

Porter plainte

Les familles ou représentants légaux de l'enfant harcelé peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. Il est normal que les auteurs des faits soient punis. Qu'ils se rendent compte de la gravité de leurs actes et qu'ils en rendent compte.

Quand porter plainte ?

La Drajes Pays de la Loire suggère de se poser les questions suivantes. Il est nécessaire d'explorer la question du sens de la plainte, en lien avec la gravité des faits, l'âge des enfants et leur histoire :

- Est-elle le bon niveau de réponse, en plus de la réponse éducative de l'ACM et celle des parents ?
- Quel intérêt pour la victime ? Reconnaissance de la gravité des faits et de leur impact traumatique, réparation financière, prise en charge des suivis de santé, du handicap...
- Quel objectif vis-à-vis de l'auteur des faits ? Punitif, prévention/sanction de la récidive...
- Quel objectif vis-à-vis de l'organisateur de l'ACM ? Sanction d'un professionnel, amélioration du fonctionnement...

La responsabilité pénale des mineurs

Il n'y a pas d'âge minimal fixé par la loi pour engager la responsabilité pénale d'un mineur. Quel que soit son âge, un mineur peut être reconnu coupable d'une infraction. Tout mineur peut rendre des comptes devant la justice et être présenté devant un juge pour enfant. Pour chaque cas, le juge apprécie si l'enfant a agi avec discernement (c'est-à-dire s'il avait la capacité de comprendre les conséquences de ses actes) et s'il peut donc faire l'objet de poursuites pénales. Les sanctions varient toutefois selon l'âge et sont limitées par la loi. Lorsqu'un mineur commet une infraction, il est soumis à un statut juridique particulier régi par l'ordonnance du 2 février 1945. Un mineur de moins de 13 ans ne peut pas aller en prison par exemple (voir encadré page 78).

Des fiches techniques

« Jeunesse et Sports »

La Drajes des Pays de la Loire a élaboré une fiche technique *Événements graves entre enfants*, reprise par le SDJES d'Eure-et-Loir. Ce document ciblé sur les ACM pourrait constituer une aide utile pour les animateurs.

Leur objectif est d'apporter un soutien méthodologique au responsable de l'accueil ainsi qu'à l'équipe d'encadrement qui doit répondre à une situation de harcèlement tout en faisant face aux émotions ressenties par les enfants, leurs parents et par les animateurs/animatrices.

Dans ce contexte délicat, et alors que l'équipe n'a pas pu assurer la sécurité de tous, il est primordial de restaurer la confiance avec les enfants et les familles ; il est nécessaire d'avoir des paroles et des décisions justes.

Ces fiches techniques proposent deux types d'actions, face à l'événement et en termes de prévention.

Agir face à l'événement

- **Auteurs** : (s'appuyer sur les approches en communication non-violente)

1°/ **restauration** : après une prise de conscience du vécu de la victime, l'agresseur est invité à construire avec l'adulte des gestes concrets et/ou symboliques de réparation des torts causés ;

2°/ **les sanctions** sont évaluées en équipe et validées par l'autorité légitime en référence aux règles. Elles doivent faire sens et être respectueuses de l'enfant.

- **Victimes** : une meilleure confiance en soi, l'humour et la capacité à ne pas livrer ses vulnérabilités en pâture peuvent se travailler avec l'enfant afin de lui permettre de mieux faire face aux agressions. Souvent, l'enfant devra aussi être accompagné en dehors de l'ACM : famille, psychologue...

- **Témoins** : leur permettre de s'exprimer sur les faits pour évacuer les sentiments négatifs (malaise, honte, peur...). Leur donner des pistes pour ne plus subir ce rôle : montrer sa désapprobation, quitter les lieux, savoir quand alerter l'adulte.

- **En accueil périscolaire**, un travail partenarial est nécessaire avec les enseignants : diagnostic, transmission d'information, cohérence et complémentarité des réponses et des projets. >>>>

Le mineur est soumis au statut juridique régi par l'ordonnance du 2 février 1945.



OLIF

Vers une prévention active en équipe

Les fiches techniques JS proposent des pistes pour prévenir les situations de harcèlement.

La surveillance des enfants est la première des préventions.

Il s'agit d'être attentif, de comprendre ce qui se joue entre les enfants, d'empêcher l'escalade des conflits. La surveillance est à renforcer si le manque de maturité des enfants et les circonstances l'exigent. Exemples : fatigue, tensions, espaces peu adaptés...

Tous les espaces doivent être investis par les adultes : les cabanes, les tentes, les « coins lecture », les recoins de la cour et les couloirs qui sont des lieux privilégiés de harcèlement... Les locaux ne doivent pas être des facteurs de risques.

Les toilettes doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- L'intimité des enfants doit être permise par les équipements : pas de WC ouverts à la vue de tous (les urinoirs ne sont pas la panacée), éviter les douches collectives.
- Les adultes doivent visiter régulièrement et à l'improviste ces espaces d'hygiène, afin que les enfants sachent que ce ne sont pas des zones franches. Des fonctionnements permettant de savoir à tout moment qui est dans les toilettes sont à privilégier. Ex. : demander la permission à l'animateur « référent toilettes », petits objets de type « pince à linge » (pas plus que de cuvettes) à prendre auprès de l'animateur avant d'y aller et à restituer en sortant...

Pour les nuitées :

- Les tentes d'animateurs sont à installer autour et au milieu des enfants et non à l'écart (ou placer des animateurs dans les tentes multi-chambres).

Des animateurs en nombre suffisant, c'est primordial.



Les numéros de téléphone utiles

• 3020 Non au harcèlement

Accueil téléphonique des jeunes ou des parents, victimes ou témoins de harcèlement.

Service ouvert tout au long de l'année du lundi au vendredi de 9 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h, sauf les jours fériés.

Numéro vert : appel et service gratuits, depuis un téléphone fixe ou mobile.

• 3018 Contre le cyberharcèlement

Le 3018 est depuis avril 2021 le nouveau numéro court spécialement dédié aux problématiques de cyberharcèlement entre enfants. Il remplace l'ancien numéro Net Écoute, en partenariat avec l'association e-enfance. Cette ligne d'assistance gratuite et anonyme permet de poser toutes sortes de questions de façon anonyme et confidentielle sur le harcèlement en ligne.

Le 3018 est accessible par téléphone du lundi au samedi de 9 h à 20 h, sur 3018.fr par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

Tiers de confiance, « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes illégaux en quelques heures.

Conventionné avec la plateforme Phares (internet-signalement.gouv.fr), la brigade numérique de la gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'enfance. Le 3018 traite tous les cas de cyberharcèlement et cyberviolence dont les enfants sont victimes, témoins ou auteurs.

- La surveillance doit accompagner l'endormissement effectif des enfants : le silence dans les tentes n'est pas un gage suffisant.
- Enfin, les animateurs doivent être en nombre suffisant.

Des règles claires et connues de tous

Des règles d'usage des locaux et du matériel doivent être définies, affichées et partagées.

Certaines règles seront valables pour l'ensemble du site, d'autres seront à définir pour des lieux spécifiques (ex. : toilettes, vestiaires, aire de jeu, espace bricolage...).

Ces règles sont destinées à faciliter la surveillance, à prévenir les risques et à limiter les occasions de bousculades et de conflits.

Des **règles de vie** doivent être élaborées avec les enfants avec des droits, des devoirs et des interdits. Ces règles doivent être évolutives, affichées et partagées.

Le **règlement intérieur** doit aborder concrètement la question des « infractions » et des « sanctions ».

Les **sanctions** doivent faire sens et être respectueuses des enfants. Les différents types de sanctions doivent être indiqués. Une procédure doit être prévue : évaluation et proposition en équipe, validation par un ou des niveaux d'autorité supérieurs en fonction de la gravité.

Les **mesures de réparation** sont également à promouvoir : réparations directes (au bénéfice de la victime) et indirectes (intérêt pour le collectif). Les réparations ne doivent pas être des punitions. Elles doivent apporter du mieux-être.

L'équipe d'encadrement doit être garante du cadre

Chaque adulte doit respecter les règles de vie collective : langage, interdits, etc.

Les adultes doivent être cohérents par rapport au cadre posé :

- mise en œuvre effective des règles de vie envers tous, à tout moment, et en tout lieu ;
- en cas de non-respect des règles, les sanctions prévues doivent être mises en œuvre ;
- équité et bienveillance de tous les adultes envers chacun ;
- cohésion d'équipe.

La place des projets éducatif et pédagogique

Ils doivent intégrer la prévention du harcèlement.

Prévention indirecte par l'acquisition de compétences sociales :

- enseigner le respect d'autrui et de soi ; éduquer à l'empathie et au « prendre soin de » ;
- apprendre à nommer les émotions ; favoriser l'utilisation d'un vocabulaire élargi ;
- développer l'écoute et le dialogue entre enfants, et entre enfants et animateurs ;
- apprendre à résoudre les conflits ; développer la collaboration entre les enfants ;
- faire connaître et faire vivre les droits de l'enfant, développer la participation des enfants (au-delà de l'élaboration des règles de vie).



Connaître et nommer ses émotions, une clé pour armer les enfants contre le harcèlement.

Monter des projets de prévention directe :

- relayer une campagne de sensibilisation sur un thème précis : exposition, vidéos... ;
- faire intervenir une association, un professionnel... ;
- participer à des opérations de sensibilisation, par exemple un concours d'affiches nationales sur le harcèlement.

La formation continue des animateurs

La formation initiale et continue des encadrants est le socle de la prévention :

- pour apprendre à mieux gérer la posture professionnelle, les relations avec et entre les enfants (communication bienveillante, gestion des conflits...)
- pour savoir reconnaître les signaux d'alerte des enfants en souffrance et les processus de harcèlement. Il existe des signaux d'alertes individuels et collectifs : l'équipe doit apprendre à les identifier (voir plus haut) ;
- pour réagir de façon appropriée face à une situation de harcèlement. ▶

Roselyne Van Eecke